

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE
DÉCISION

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

Décision N° CC-DEC-2022-001

05 janvier 2022

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ODYSSÉE 2022

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de maintenance pour les logiciels ODYSSÉE Informatique pour l'année 2022 et pour un montant de 4 215.67 € HT, soit 5 058.80 € TTC. Pour mémoire, le contrat de maintenance 2021 s'élevait à 4 685.76 € TTC.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

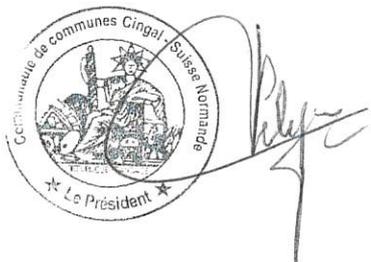
- information aux élus du conseil communautaire

- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220105-DEC-001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2022

Affichage : 07/01/2022